

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 décembre 2016

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2016-12-01 et 02), M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN et M. Patrice PANNETIER,
M. Guy-Michel BEROCHE, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean -Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2016-12-01 et 02), M. Patrick CHARLES, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN (sauf délibérations n°2016-12-01 à 04), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibération n°2016-12-01), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-12-01 à 10), M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibération n°2016-12 -01), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON (sauf délibérations n°2016-12-01 à 06).

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy-Michel BEROCHE,
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,
M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Gilles CURTI a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Philippe DEVALLOIS,
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à M. Philippe BENASSAYA,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Alain SANSON,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Mme Marie DENAISON,
M. Pierre SOUDRY,
Mme Géraldine LARDENNOIS,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Magali LAMIR,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 29 novembre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 7 décembre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre: Accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux aux habitants de Châteaufort.
Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de St Quentin-en-Yvelines.**

M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-I-7° ;
Vu la délibération n° 2012-06-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 juin 2012 relative à la modification des statuts de Versailles Grand Parc portant notamment sur l'adhésion de la commune de Châteaufort ;
Vu la délibération n° 2012.12.25 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 décembre 2012 relative à la convention d'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux pour les habitants de la commune de Châteaufort ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Vu l'avis favorable de la commission environnement du 21 novembre 2016.

• Dans le cadre de sa compétence gestion des déchets, par délibération du 4 décembre 2012, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a approuvé la conclusion d'une convention d'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux (78) pour les habitants de la commune de Châteaufort, à compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2016.

• Pour mémoire, avant son intégration à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la commune de Châteaufort avait transféré sa compétence collecte et traitement au SICTOM de Rambouillet, qui avait passé une convention avec la commune de Magny-les-Hameaux afin de permettre l'accès des habitants de Châteaufort à la déchèterie de cette commune.

A compter du 1^{er} janvier 2013, cette compétence ayant été transférée à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et afin de maintenir un niveau de service constant aux habitants de Châteaufort, Versailles Grand Parc a conclu avec la commune de Magny-les-Hameaux la convention précitée.

En 2015, le coût annuel de ce service s'est élevé à 41 850 € TTC.

• N'ayant aujourd'hui aucune solution alternative à proposer à la commune de Châteaufort pour maintenir ce niveau de service, il est proposé de renouveler cette convention à compter du 1^{er} janvier 2017.

Enfin, il convient de noter que cette convention doit être désormais passée avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, celle-ci étant compétente en matière de collecte des déchets depuis le 1^{er} janvier 2016 sur l'ensemble de ses communes membres, dont Magny-les-Hameaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver le projet de convention à intervenir entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, relative à l'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux pour les habitants de Châteaufort pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, renouvelable une fois par tacite reconduction ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte s'y rapportant ;*
- 3) *que les dépenses seront inscrites au budget 2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 62878 : « remboursement de frais à d'autres organismes publics », fonction 812 : « collecte des ordures ménagères ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité


Président,
Par délégué,
OLIVIER BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-12-10

Résumé de l'acte : Accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux aux habitants de Châteaufort. Conv...

Date de décision : 06/12/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 12/12/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161206-2016-12-10-DE

Pièces jointes :

2016-12-10 Accès déchèterie Magny-les-Hameaux pour Chateaufort.pdf

2016-12-10 ANNEXE - Accès déchèterie Magny-les-Hameaux pour Chateaufort.pdf

Historique :

12/12/2016 15:31:57	Reçu	Armelle Salvador
12/12/2016 15:33:01	En cours de transmission	
12/12/2016 15:33:53	Transmis en Préfecture	
12/12/2016 15:50:53	Accusé de réception reçu	